



## MÉMOIRE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES SUR LE PROJET DE LOI 70

La **Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges** (CDC de CDN), fondée il y a plus de 25 ans sous le nom de « Conseil communautaire Côte-des-Neiges/ Snowdon », a comme mission de regrouper les organismes communautaires de Côte-des-Neiges, afin de favoriser entre eux solidarité et concertation, dans la perspective d'améliorer les conditions de vie dans ce quartier et de lutter contre la pauvreté, la discrimination et toute forme d'exclusion. Près de cinquante organismes sont membres de la CDC de CDN. La CDC travaille également étroitement avec un large réseau de partenaires (Arrondissement, CSSS, écoles, MIDI, etc.)

Notre organisme travaille activement sur cinq priorités adoptées en congrès en 2010 : le logement, l'emploi, les enfants, la pauvreté et le développement d'un projet local qui s'intitulait « Saveurs du monde à Côte-des-Neiges ». Trois « axes transversaux », femmes, diversité culturelle et environnement, s'intègrent également à notre travail.

Nous souhaitons, avec ce court mémoire, attirer l'attention des membres de la Commission sur trois aspects fondamentaux liés au projet de loi 70.

### Un déterminant fondamental : l'état de l'économie

Au cours des trente dernières années, nous avons vu la mise en œuvre de réformes majeures de l'aide de dernier recours, de même que des centaines de modifications et coupures à la pièce. Ces réformes majeures ont été menées dans des contextes économiques difficiles, qu'on pense à la Réforme Paradis/Bourbeau, menée par un gouvernement libéral à la fin des années '80, ou à la Réforme Harel, pilotée par un gouvernement du parti québécois, au milieu des années '90. Le Québec était en situation financière difficile. Le taux de chômage élevé et le nombre de ménages à l'aide sociale élevé aussi. Ces situations ont fluctué au cours des années et s'il est un constat clair que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est que le nombre de personnes contraintes d'avoir à recourir à l'aide sociale est directement lié à l'état du marché du travail. Quand il y a du travail, les gens travaillent. En témoigne le bas niveau du nombre actuels de prestataires.

### Le non-sens du work-fare

Les réformes de l'aide sociale ci-haut mentionnées ont également introduit diverses formes de work-fare, soit l'obligation de travailler ou de se former pour avoir accès à une prestation, de même que des coupures en cas de refus, d'abandon ou d'incapacité à poursuivre son programme. Les jeunes prestataires ont le plus souvent été visés par ces mesures.

L'effet de ces programmes, cependant, reste douteux :

- Pendant que des prestataires sont pénalisés, souvent sans que cela ne soit de leur faute, d'autres, en attente d'une place sur un programme de formation ou de stage, ne peuvent bénéficier du soutien auquel ils aspirent. Il nous semble que dans un contexte de rareté des ressources et des investissements, il serait une bonne politique de cibler d'abord les prestataires qui veulent!
- Une étude menée par le Ministère en 1994 n'indique que peu de différences entre la participation au marché du travail des prestataires ayant participé à un programme et ceux qui ne l'ont pas fait.
- Finalement, dans de trop nombreux cas, les échecs, souvent à répétition, ont mené des prestataires sur une voie de garage, bien souvent en marge de la société, dans la rue ou la criminalité. Nous vous invitons à porter attention au mémoire soumis par le projet Genèse, qui présente des exemples éloquentes.

En ce sens, nous sommes d'avis que le Ministre doit faire marche arrière et remodeler l'offre de soutien aux prestataires qui, pour la très large majorité, souhaitent ardemment s'insérer dans le marché du travail, dans la mesure de leurs capacités. Notons, comme plusieurs autres intervenants l'ont fait, que le niveau actuel des prestations constitue un fort handicap face aux démarches nécessaires en vue de cet objectif.

#### Éviter le "cercle vicieux" de la pauvreté

Un objectif avancé par le Ministre est d'éviter que des jeunes, souvent issus de familles elles-mêmes prestataires de la sécurité du revenu, ne deviennent prestataires à leur tour. Cet objectif est poursuivi depuis des décennies, ici et ailleurs. Bien que critiquables à de nombreux égards, des programmes portant sur la maturité scolaire, la stimulation précoce et autres, ont néanmoins pour eux l'avantage de faire porter les efforts ailleurs que l'exclusion, la pénalisation et l'ostracisme des jeunes adultes.

De notre point de vue, assurer aux enfants et à leur famille des conditions de logement décentes, un niveau de revenu permettant de vivre dans la dignité et de se nourrir convenablement, une place dans un CPE, une éducation – et des programmes de soutien - à la mesure de leurs besoins et aspirations s'avèrent des pistes plus prometteuses que d'attendre avec un bâton le jour d'une première demande d'aide sociale. Nous sommes convaincus que des tels investissements seraient à moyen-terme infiniment plus riches en succès, plus efficaces aussi pour construire une société qui profite de la contribution de tous et toutes.

Vous remerciant, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs membres de la Commission parlementaire, pour votre attention à nos modestes propos.

Denyse Lacelle  
Pour la CDC de CDN

Note : Le Projet Genèse, un de nos membres, a produit un mémoire fort détaillé dont nous appuyons le propos et sur lequel nous attirons votre attention.  
Nous appuyons également les mémoires soumis par la Coalition montréalaise des tables de quartier et de la Table nationale des CDC portant sur le 3<sup>e</sup> plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

29 janvier 2016

Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges  
6767, ch. De la Côte-des-Neiges, local 695. Montréal, QC. H3S 2T6  
514.739.7731 [coordination@conseilcdn.qc.ca](mailto:coordination@conseilcdn.qc.ca)